

Direction générale des entreprises  
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »  
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 20 juillet 2016,

Décident:

Article 1<sup>er</sup>

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

- Dossier 2016-3537: Ets Louis del Boca.
- Dossier 2016-3551: Les Ateliers de la Chapelle.
- Dossier 2016-3562: La Pessière.
- Dossier 2016-3554: Atelier Steaven Richard.
- Dossier 2016-3557: Atelier Parot vitraux d'art.
- Dossier 2016-3576: Stenger Plâtre et staff.
- Dossier 2016-3507: Christal Benito & Fils.
- Dossier 2016-3678: Compagnie des cristalleries de Saint-Louis.
- Dossier 2016-3595: Ceccaldi Créations.
- Dossier 2016-3665: Compagnie des porcelaines de Limoges.
- Dossier 2016-3585: Olivier Maupin.
- Dossier 2016-3609: Compagnie française des crayons.
- Dossier 2016-3583: Société Trapani Fils.
- Dossier 2016-3600: Chantier des Ileaux.
- Dossier 2016-3671: Fonderie du cherche Midi.
- Dossier 2016-3608: Société Gaston Mercier Développement.
- Dossier 2016-3496: Frédéric Butet.
- Dossier 2016-3567: Saumur Botterie.
- Dossier 2016-3569: Koenig Facteurs d'orgues.
- Dossier 2016-3529: Orgues Quoirin.
- Dossier 2016-3539: La Boîte d'Accordéon.
- Dossier 2016-3564: Orgues Giroud Successeurs.
- Dossier 2016-3559: Armes Mathelon.
- Dossier 2016-3603: François Hans.
- Dossier 2016-3592: Tissage Moutet.

Dossier 2016-3560 : Tassinari et Chatel.  
Dossier 2016-3584 : Le Bois pétrifié.  
Dossier 2016-3550 : Les Ateliers de la Chapelle Restauration Conservation.  
Dossier 2016-3563 : Balcaen.  
Dossier 2016-3548 : Poterie d'Anduze – Les enfants de Boisset.  
Dossier 2016-3652 : Solargil.  
Dossier 2016-3511 : Labelys Traçabilité.  
Dossier 2016-3628 : Thion.  
Dossier 2016-3634 : Ets Erkel.  
Dossier 2016-3502 : Caraïbes fumés.  
Dossier 2016-3513 : Gilg.  
Dossier 2016-3590 : Laboratoires Proveni.  
Dossier 2016-3517 : Ateliers Isabelle & Laurent Bouissière.  
Dossier 2016-3599 : Daguet.  
Dossier 2016-3518 : Vuillet vega.  
Dossier 2016-3520 : L'Arsoie.

#### Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 12 octobre 2016.

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
MICHEL SAPIN

*La secrétaire d'État chargée du commerce,  
de l'artisanat, de la consommation  
et de l'économie sociale et solidaire,*  
MARTINE PINVILLE